

Ports de pêche et de plaisance

au plus. Bien sûr, il pourrait aussi n'y en avoir aucun. Le système des gardiens de quai ne fonctionnera pas mieux que par le passé. Les bateaux pourront entrer et sortir, amarrer et démarrer sans rien payer, comme par le passé.

Le ministère des Pêches et de l'Environnement a déjà un personnel considérable sur place. Ces employés pourraient peut-être assumer la responsabilité de la visite des ports. Ils pourraient peut-être exercer les fonctions de gardiens de quai. Je suis certain qu'ils accompliraient leur travail de manière équitable et non comme on l'a fait par le passé. Il serait peut-être nécessaire de placer une ou deux personnes supplémentaires le long de la côte.

Quelqu'un a demandé quelles recettes seraient tirées des frais imposés à l'industrie de la pêche le long de la côte, et on a mentionné environ un million et demi de dollars. Quelqu'un a demandé combien il en coûterait pour y placer des gardiens de quai. Si ma mémoire est bonne, on avait parlé de \$900,000. Cela veut dire que les frais supplémentaires imposés aux pêcheurs, qui ne sont d'aucune valeur en ce qui concerne la sécurité de leurs installations, rapporteraient un montant net de \$600,000 au ministère.

Fait important à noter, les gardiens de quai auraient droit à des frais de déplacement, qui seraient imputés aux recettes générales. Le ministère ne voulant pas estimer de montant quant à ces frais de déplacement, il n'était pas en mesure de dire s'il réaliserait le moindre profit en embauchant 300 gardiens de quai choisis par le ministre, son personnel ou le député de la région. C'est là une occasion de plus pour le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) d'agir davantage pour des motifs d'ordre politique que pour des motifs d'ordre administratif. Je suppose qu'on ne sait pas si, sous le ministre actuel, il serait possible de trouver le gardien de quai à Shédiac ou à Moncton. Cette industrie mérite qu'on y accorde beaucoup plus d'attention, étant donné son importance pour l'économie du pays.

Les remarques du député de Niagara Falls (M. Young) m'ont particulièrement intéressé et j'ai donc décidé d'aller voir ce qu'il avait à dire en comité. En fait, il a eu certaines critiques à faire. L'on trouve, à la page 2:12 du fascicule n° 2 du comité permanent des pêches et forêts, en date du 15 novembre 1977, les remarques suivantes:

Si j'en crois les chiffres que l'on vient de me remettre, vos dépenses pour 1975-1976 ont diminué par rapport à 1974-1975, passant de près de \$2.9 millions...

Cela est assez significatif, surtout si l'on songe que 1974-1975 était une année d'élections.

● (1502)

Il ajoute:

... elles augmentent ensuite en 1976-1977 pour passer à près de 4 millions de dollars. J'aimerais savoir si ces 4 millions de dollars comprennent des crédits provenant du PILF, du PIL, des programmes Canada au travail ou du ministère des Travaux publics pour des travaux auxquels il se serait engagé à collaborer. C'est ce qu'en ma qualité de membre de ce comité j'essaie de savoir, et c'est ce que nous avons eu beaucoup de difficulté à apprendre le printemps dernier.

Il disait plus loin:

... je m'attends—tout député s'attend, j'en suis certain—que l'on tâche d'atteindre les objectifs fixés par cet exposé, ce programme.

Son but était de découvrir d'où l'argent venait et de quelle manière il serait dépensé. Il n'a pas réussi à le savoir. Il a poursuivi en parlant des problèmes qu'il éprouvait à faire achever quelques projets en cours dans sa circonscription et ce

[M. McCain.]

jour-là, il prêchait pour sa circonscription tandis qu'hier, il prenait le parti du premier ministre.

Et il ajouta:

Je peux leur dire qu'en ce qui concerne ma circonscription, nous n'avons pas reçu un centime, et je peux dire au ministère en ce qui concerne les deux travaux que l'on aurait aimé réaliser dans ma circonscription que la population a abandonné tout espoir à cet égard; elle a cessé d'espérer recevoir des fonds du ministère.

Il a critiqué, à ce point-là, le ministère et sa façon de procéder au comité, mais pourtant, hier au cours du débat, il a exprimé une approbation sans borne.

Intéressant aussi d'entendre le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) qui, à son tour, a réprimandé vertement l'opposition pour son comportement et fait l'éloge du ministre. Permettez que je vous cite un extrait de la page 2:17 des *Procès-verbaux* du comité en date du 15 novembre 1977. Voici:

Comme M. Crouse, je m'inquiète beaucoup de la réduction des fonds alloués à cette province, vu que j'ai tout fait en mon pouvoir pour qu'on les augmente. Le budget consacré à Terre-Neuve a augmenté en 1974-1975...

Comme le député de Niagara Falls (M. Young), en année d'élections.

... pour diminuer à nouveau en 1975-1976.

Et il poursuit:

Il faut veiller à lui fournir un montant approprié à ses besoins en matière de pêche étant donné que ce domaine prend de plus en plus d'importance dans son économie. Il faut étudier de très près la tendance que nous avons dégagée. Elle ne me satisfait pas et je veux qu'on accorde à cette province un montant considérable pour les ports pour petites embarcations.

Je rappelle aux députés que c'est le député de Grand Falls-White Bay-Labrador que je viens de citer. Et il continue:

Cependant, un certain nombre d'autres aspects m'inquiètent, par exemple la quantité de réparations à effectuer. Dans un certain nombre de cas, il faut réparer les quais dès la deuxième année. Par exemple, sur la côte du Labrador, à Forteau et à l'Anse-au-Clair, des quais et des brise-glaces ont été construits il y a quelques années. Un deux ans plus tard, il a fallu encore une fois allouer quelques centaines de milliers de dollars dans chaque cas parce que les travaux avaient été mal faits en premier lieu.

Là encore, ce monsieur a fait le jeu du premier ministre et il ne s'est pas porté à la défense de ses pêcheurs à la Chambre, car il n'a pas soutenu publiquement devant les députés ce qu'il pouvait affirmer en toute sécurité devant le comité sans craindre d'être cité et de se trouver en désaccord avec son ministre et le premier ministre.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), en parlant du bill, s'est plaint amèrement lui aussi de voir qu'on utilisait l'argent des projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre et celle des projets d'initiatives locales. Comme le ministère ne demande pas assez de crédits pour lui-même, il doit compter sur d'autres ministères, leur emprunter ou leur quêter de l'argent. Je ne m'en plains pas pour les mêmes raisons, d'ailleurs fort louables et très justes, que le député de Saint-Jean-Est, mais parce que les circonscriptions de l'arrière-pays qui ont peut-être besoin de certains services, peuvent en profiter pour améliorer leurs installations à vocation sportive ou sociale ou leurs services communautaires. Mais si l'on détourne les fonds destinés à la création d'emplois de leur vocation sociale pour les affecter à la construction d'un quai sur la côte, les localités côtières se voient alors refuser les services que l'on accorde généreusement à celles de l'arrière-pays. Les collectivités intérieures et côtières ont le même droit à ces installations. Lorsque le gouvernement ne veut pas donner des crédits suffisants à un ministère et que ce ministère doit aller quémant-